

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
25	Arrêté réglementant la circulation sur la VC n°12 « chemin de la Chapelle »	13/02/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,
Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu la demande en date du 7 février 2025 présentée par M. JOLIVEL JEAN-FRANÇOIS – REVENTIN-VAUGRIS pour des travaux d'égagement au droit du « 337 chemin de la Chapelle »,
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation sur la voie communale n°12,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux prévus, **la voie communale n°12, du « 301 au 337 chemin de la Chapelle » est fermée à la circulation, le 21 et le 22 février de 8h30 à 17h.**

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par le pétitionnaire conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- au Demandeur
- à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 13 février 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

